

Repères partagés et bonnes pratiques en matière d'animation et de surveillance des temps de vie quotidienne en accueil collectif de mineurs

document créé à partir des productions des ateliers des 4 réunions ACM de décembre 2025 et janvier 2026

À la suite de plusieurs événements graves survenus en accueils collectifs de mineurs (ACM) et des constats établis par le SDJES, un courrier d'alerte a été adressé aux organisateurs et équipes des ACM, en juin 2025, afin de rappeler les exigences en matière de surveillance et de sécurité des mineurs.

Plusieurs mois après cette alerte, 4 journées de travail ont réuni près de 260 directeurs et directrices d'ACM.



Ces temps d'échanges, animés par des partenaires associatifs (Ligue de l'enseignement, Ifac, Francas et Familles rurales), avaient pour objectifs :

- d'identifier des bonnes pratiques existantes sur le terrain ;
- de réfléchir collectivement aux modalités concrètes de mise en œuvre d'une surveillance constante, vigilante et active ;
- de formuler des questions et besoins d'éclairage à destination de l'institution ;
- de maintenir une approche éducative des temps d'accueil, respectueuse du rôle et de la posture des animateurs.

Le présent document vise à restituer les productions des groupes. Il ne constitue pas un texte prescriptif, mais un document-conseil, destiné à nourrir la réflexion des équipes et à soutenir les directions dans leurs choix organisationnels.

N'hésitez pas à nous faire part de vos retours sur ce document en nous écrivant via l'adresse mail suivante : acm-sdjес85@ac-nantes.fr ou par téléphone 02.53.88.25.39. Vos remarques pourront nourrir les prochaines actions d'accompagnement : journées annuelles des ACM, plan de formation, rendez-vous ACM en visio...

Rappels

Les tribunaux considèrent que dans tout contrat comportant l'obligation de surveiller une personne est incluse une obligation générale de sécurité par laquelle le contractant s'engage à prendre toute mesure pour assurer la sécurité physique des personnes dont il a la charge. Cette obligation de sécurité est renforcée lorsque les usagers sont mineurs. Les enfants de moins de 10 ans doivent pouvoir bénéficier d'une surveillance « constante, vigilante et active » :

- **constante**, c'est-à-dire qu'elle doit s'exercer sans interruption, y compris pendant la sieste.
- **vigilante**, c'est-à-dire qu'il ne suffit pas d'être présent, il faut être attentif. Une surveillance vigilante ne peut s'exercer sans avoir les enfants dans son champ de vision,
- **active**, c'est-à-dire qu'il ne suffit pas d'être présent et attentif, il convient d'être prêt à intervenir si l'enfant a fait un geste dangereux.

La surveillance est à renforcer si le manque de maturité des enfants et les circonstances l'exigent (exemples : déplacement, activités à risques).

La connaissance des publics, des besoins spécifiques de certains mineurs et de leur capacité à comprendre les consignes doivent être prises en compte.

L'organisation de la surveillance doit permettre d'affecter un animateur ou une animatrice en responsabilité d'un groupe d'enfants. Une organisation qui prévoit que plusieurs adultes soient en responsabilité d'un grand groupe de mineurs dilue les responsabilités et augmente les risques d'accidents.

Les temps libres et les temps de vie quotidienne constituent des temps éducatifs essentiels et doivent faire l'objet d'une vigilance particulière, tout en respectant l'intimité des mineurs (exemples : douche en séjour, passage aux toilettes, temps calmes dans les dortoirs, temps libres en extérieur).

Les taux d'encadrement doivent être respectés en permanence.

Les animateurs et animatrices doivent être mobilisés au plus près des groupes et ne peuvent pas être positionnés sur des tâches qui ne leur permettent pas d'assurer un accompagnement éducatif et une surveillance telle que précédemment définie.

Pour les territoires couverts par un PEDT, un assouplissement des taux d'encadrement est possible sur certains temps périscolaires mais il reste d'un encadrant pour dix mineurs de moins de six ans et d'un encadrant pour quatorze mineurs plus de six ans lors des déplacements.

La posture Vigipirate maintenue au niveau « urgence attentat » impose un renforcement des mesures de sécurité dans les ACM. Il convient de sécuriser les entrées et les sorties et de maintenir les portails fermés tout au long des accueils.

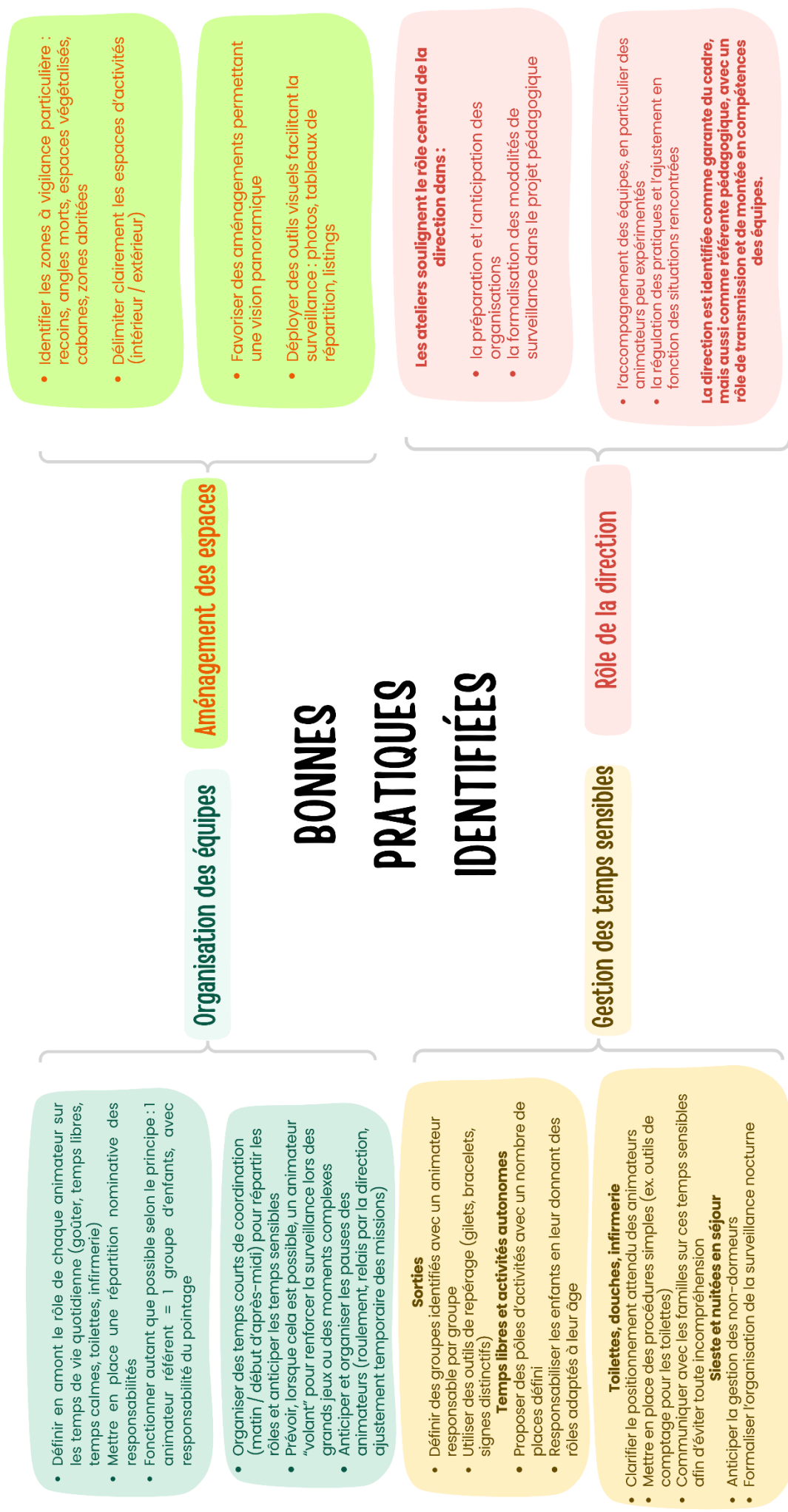
Principes partagés par les participants aux ateliers

Les échanges ont fait émerger plusieurs principes faisant consensus :

- Animer et surveiller sont indissociables : une animation active, pensée et incarnée facilite une surveillance naturelle et efficace.
- La surveillance ne doit pas être envisagée uniquement comme une contrainte réglementaire, mais comme une condition de la sécurité physique et affective des enfants.
- L'enjeu est de trouver un équilibre entre surveillance, autonomie, confiance et liberté, sans basculer dans des postures extrêmes.
- La qualité de la communication au sein des équipes est un levier majeur de prévention.

La surveillance apparaît comme un enjeu collectif, qui ne peut reposer uniquement sur des règles, mais nécessite :

- une organisation claire,
- une culture partagée de la prévention,
- un accompagnement institutionnel.



L'identification de ces bonnes pratiques constitue un point d'appui pour vous permettre de construire des solutions adaptées à vos réalités.

Ce questionnaire d'autodiagnostic est destiné aux directeurs et directrices d'ACM : il vous permet d'évaluer l'organisation de votre accueil en matière de surveillance, de sécurité des mineurs et d'animation des temps libres, d'identifier les points forts de vos pratiques et de repérer les axes qui méritent un travail collectif avec votre équipe.

AUTODIAGNOSTIC

Organisation de l'équipe	Les rôles de chaque animateur sont définis en amont sur les temps de vie quotidienne (goûter, temps libres, toilettes, infirmerie).	Systématiquement	Partiellement	Rarement ou jamais
	Un animateur référent est clairement identifié pour chaque groupe d'enfants, avec responsabilité du pointage.	Systématiquement	Partiellement	Rarement ou jamais
	Des temps courts de coordination (matin / début d'après-midi) sont organisés pour anticiper les moments sensibles.	Systématiquement	Partiellement	Rarement ou jamais
	Les pauses des animateurs sont planifiées avec un relais explicite prévu (direction, animateur volant, roulement).	Systématiquement	Partiellement	Rarement ou jamais
Aménagement des espaces	Les rôles de chaque animateur sont définis en amont sur les temps de vie quotidienne (goûter, temps libres, toilettes, infirmerie).	Oui, clairement	Partiellement	Non délimités
	Des outils visuels facilitant la surveillance sont mis en place (tableaux de répartition, listings, photos des enfants).	Oui en place	En cours	Non mis en place
	Des groupes avec un animateur responsable identifié sont définis avant chaque sortie.	Systématiquement	Partiellement	Rarement ou jamais
Gestion des temps sensibles	Des outils de repérage sont utilisés lors des sorties (gilets, bracelets ou autre signe distinctif).	Systématiquement	Partiellement	Rarement ou jamais
	Des pôles d'activités avec un nombre de places défini sont proposés lors des temps libres.	Systématiquement	Partiellement	Rarement ou jamais
	Une procédure claire est en place pour la surveillance des toilettes et douches.	Oui, formalisée	En réflexion	Pas de procédure
	La gestion des non-dormeurs et la surveillance nocturne sont formalisées.	Oui, formalisée	Partiellement	Non formalisée
Rôle de la direction	Les modalités de surveillance sont inscrites dans le projet pédagogique.	Oui, explicitement	Mention succincte	Non mentionnées
	La direction accompagne les animateurs peu expérimentés dans leur appropriation des attendus en matière de surveillance et d'animation des temps libres. .	Régulièrement	Ponctuellement	Peu ou pas
	Les pratiques de surveillance et d'animation des temps libres sont régulées et ajustées en cours de séjour ou d'accueil selon les situations rencontrées.	Systématiquement	Partiellement	Rarement ou jamais
Posture et culture d'équipe	L'équipe partage la conviction qu'animer et surveiller sont indissociables.	Oui partagé	Plutôt oui	Tension perçue
	La communication interne à l'équipe sur les situations sensibles est fluide et régulière.	Oui, fluide	Variable	Insuffisante